



Groupe Aménagements extérieurs

**Procès-verbal de la
Séance du mercredi 20 septembre 2017 (20h00) – Chez Séverine**

Membres	Présent	Absent
Agat Florent	X	
Mailler Séverine	X	
Mercz Véronique	X	
Lopez Pepito	X	
Vellido Itziar	X	

PV : Pepito

Questions/remarques à la Codha

Envoyer un mail à: Guillaume Käeser, Isabel Stella, Waël Solaiman
En copie à: Jess (permaculture), Comité de l'Armoise

Lors de notre première assemblée générale du 6 septembre 2017 dans nos propres locaux, les membres de l'Association "L'Armoise" ont jugé nécessaire de créer plusieurs Groupes de Travail.

Le Groupe Aménagements extérieurs s'est réuni le 20 septembre dernier pour un premier "tour de table".

Lors de cette réunion il nous est paru nécessaire d'obtenir des réponses à plusieurs questions que nous nous sommes posées afin de pouvoir aller de l'avant dans nos réflexions et pour pouvoir faire des propositions concrètes aux habitants.

A noter que nous sommes surpris que le principe du participatif n'ait pas été appliqué pour la réalisation finale de ces aménagements extérieurs, et espérons vivement que les habitants soient consultés pour des choix qui nous paraissent importants et qui se retrouvent en partie dans les questions listées ci-dessous.

Voici donc une première liste de questions auxquelles nous aimerions obtenir le plus rapidement possible des réponses afin de pouvoir avancer dans notre travail.

Quelle marge de manœuvre a-t-on pour des aménagements "conséquents" hors périmètre permaculture et "place publique":

Quelles "zones" sont disponibles pour l'aménagement d'activités "récréatives" tel que par exemple bac à sable, terrain de pétanque, table de ping-pong, etc...?

A quel moment pourrions-nous concrétiser ces "zones"?

Qui s'occupera de l'aménagement de ces "zones" et sur quel budget?

Nous avons besoin également de comprendre où se situe la marge de manœuvre entre les interventions souhaitées par les habitants et les aménagements paysagers portés par le paysagiste.



Association l'Armoise

Selon les réponses reçues suite aux questions posées par Jean Lavergo dans un mail du 9 septembre à la Codha, des places à vélos "extérieures" vont être installées dans certaines coursives. Dans quelles allées exactement cela est-t-il prévu?

En effet, après réflexion du groupe, mettre des places de vélo à l'extérieur plutôt que dans les coursives B, C et D nous paraît plus pertinent, sans péjorer l'appropriation de ces espaces de coursives par les habitants des rez-de-chaussée.

Quels types d'éclairages "public" sont prévus autour des maisons et où?

Nous aimerions favoriser de "petit" éclairage plutôt que des mâts qui éclairent jusqu'à dans les chambres à coucher par exemple.

Quels types de revêtements sont prévus pour les parties extérieures non végétales autour des maisons, chemin et "rue" arrière?

Pour marquer au sol différents jeux type marelle, serpent pour enfants, échec, parcours vélo, etc... le revêtement choisi peut influencer le type de marquage.

Pourquoi le revêtement au sol des coursives aux étages n'est pas identique partout?

Doit-on s'attendre à d'autres interventions ultérieurement dans le courant de l'année?

Comment peut-on régler la durée d'éclairage des lampes dans les coursives?

Des nettoyages sont-ils prévus à l'extérieur des maisons, hors périmètre des concierges?

Si oui quand et à quelle fréquence ?

Quand les travaux seront finis, la "rue arrière" sera-t-elle fermée à la circulation en haut et en bas par des potelets? (Sur les plans dont dispose le GT, aucun potelet n'est prévu en haut de cette même rue côté chemin des Buclines, ce qui semble problématique.)

Si oui, est-t-il prévu de mettre également un panneau "Circulation Interdite" en haut et en bas?

Si oui, qui aura les clés pour les ouvrir?

Une pergola est-elle toujours prévue devant la salle commune?

Si oui, comment sera-t-elle?

Où sont prévus les bancs pour s'asseoir autour des maisons?

Est-il prévu d'aménager une "rampe" pour les vélos à côté de l'escalier piétons en cours de construction au nord des maisons pour avoir un accès direct au local à vélo électrique depuis le chemin des Buclines?

Si tel n'est pas le cas est-il possible de le faire ?

Un passage à piéton est-il prévu pour traverser la route Jean-Jacques Rigaud en direction de l'école primaire du Belvédère à la hauteur de nos maisons?

Quels sont les jeux prévus dans les parcs pour enfants de la "place publique"?

Nous avons lu dans la presse que les jeux retirés pour la crèche des Castagnettes seraient réattribués dans nos espaces publics. Est-ce toujours le cas?

Il nous paraît opportun et fondamental qu'une rencontre avec les entités décisionnelles concernant les aménagements extérieurs soit organisée afin que les habitants soient informés et entendus concernant les aménagements extérieurs. Codha, Commune, Architecte et Paysagiste



Une restitution à jour du paysagiste aux habitants et un échange avec lui sur le futur des aménagements serait également le bienvenu afin que les demandes des habitants soient prises en compte.

Boîte à idées

Quelques idées ont été évoquées lors de notre réunion, elles sont listées ci-dessous pêle-mêle pour ne pas les oublier en attendant de pouvoir les concrétiser.

Ne pas trop se précipiter pour ce qui ne presse pas ! Prendre son temps, réfléchir, s'adapter.

- Caisse à jouets prévoir une place
- Un bac à sable
- Fermer les coursives quand il fait froid, trouver un moyen
- Concours annuel de la plus belle coursive avec journée "porte ouverte"
- Aménagement de jeux pour les enfants autour de la « rivière »
- Petit pont sur la « rivière »

La séance est levée à 22h00